Livre 4, article 9.3.1.4

Une question a été posée par l'Association Membre de l'Australie en ce qui concerne :

- *L'utilisation de la fixation internationale (ou standard) de branches d'arc démontable dans la division arc droit.*
- *Définition de "le tir par le centre".*

Le Comité Constitution et Règlements a jugé que cette question relevait des compétences du Comité Technique.

Le Comité Constitution et Règlements a déterminé que l'interprétation ci-dessous donnée par le Comité Technique n'est pas contraire aux règlements existants ou à des décisions du Congrès.

Réponse du Comité Technique :

- Concernant l'utilisation de branches de type fixation internationale de branches d'arc démontable (FIB) dans la division arc droit, le Comité Technique pense que le type de branche FIB est conçu pour être ajustable, permettant la manipulation de la tension de l'arc, du tiller et en certains cas, l'alignement latéral. Aucun arc droit traditionnel n'a des branches ajustables. De plus, ce type d'arc démontable n'est pas compatible avec la forme traditionnelle d'un arc droit. Des poignées d'arc utilisant les branches de type FIB sont en dehors des paramètres de conception d'un arc droit traditionnellement conçu, et par conséquent pas légal dans cette division. Dans le Livre 4, article 9.3.1.4. *"L'arc devra correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit …."* Ce point a été relevé dans la réponse du Comité Technique à la Fédération Norvégienne sur la question concernant les arcs droits démontables.

Note: Les types de conceptions d'arcs droits traditionnels démontables ont été créés pour séparer l'arc au niveau de la poignée, soit par un boulon ou un système d'encastrement male/femelle, se divisant en deux pièces. Une conception qui utilise les branches FIB fait sortir la forme traditionnelle de l'arc de ses limites. Bien que les règlements mentionnent

que le les arcs droits démontables peuvent se diviser en 2 ou 3 pièces, l'intention du Comité Technique est de retenir l'esprit d''un arc droit avec des branches fixées rigidement. La raison de la permission de démonter les arcs droits était surtout pour faciliter le transport lors de voyages, mais pas pour dévier de son apparence traditionnelle. Par conception, une branche d'arc droit est rigidement fixée et n'est pas de nature indépendante et ajustable, où la branche peut flotter jusqu'au moment où elle est ajustée.

- Concernant le « tir par le centre », c'est l'élimination de matière au niveau de la poignée d'un arc où la flèche serait placée en position de tir pour créer un passage de la flèche. L'alignement central permet au centre de la flèche d'être propulsée à travers le plan central de l'arc. Un arc peut permettre un tir par le centre seulement dans la zone où la flèche est placée sur la poignée ou prolongée verticalement vers le haut pour créer une «fenêtre de visée ». Un tir par le centre veut dire que la matière enlevée au centre de l'arc et que le corps d'arc est taillé assez profondément pour permettre à la flèche d'être tirée depuis le centre de l'arc, et non depuis le côté sur la ligne verticale de la poignée et des branches. Le tir par le centre d'une poignée d'arc est plus souvent coupé au-delà du centre vertical de l'arc afin que le centre des flèches soit placé sur le centre vertical ou ligne centrale de l'arc.

Le Comité Technique de la FITA, 19 novembre 2010
Approuvé par le Comité C&R, le 19 novembre 2010